

BOIS ET FORETS DES TROPIQUES

Numéro 200

« Le jugement le plus pessimiste sur l'homme, et les choses, et la vie et sa valeur, s'accorde merveilleusement avec l'action et l'optimisme qu'elle exige. »

(P. VALERY - « Regards sur le monde actuel »).

A l'âge de 36 ans, Bois et Forêts des Tropiques (B.F.T.) revue du CENTRE TECHNIQUE FORESTIER TROPICAL (C.T.F.T.) publie aujourd'hui son 200^e numéro. Le Directeur Général de la Société d'Etat C.T.F.T., sous les auspices de laquelle cette revue est publiée, souhaite exprimer dans ce numéro les réflexions que lui inspire ce bicentenaire.

J'aurai d'abord une pensée pour les anciens qui nous ont quittés et qui, depuis le début de ce siècle, ont fait B.F.T., le C.T.F.T. et la réputation de la France en matière de « foresterie » tropicale. Ils sont nombreux et je citerai seulement l'Inspecteur Général des Eaux et Forêts AUBREVILLE, Membre de l'Institut, qui est mort l'année dernière.

Le premier numéro de B.F.T., daté du 1^{er} trimestre 1947 était celui d'une « revue technique industrielle commerciale publiée sous les auspices du Comité National des Bois Tropicaux ». En 1950, après la création du C.T.F.T., Société d'Etat, la revue a perdu ses qualificatifs de « technique industrielle et commerciale » et a été désormais publiée sous les auspices de notre Société.

Quoi qu'il en soit, dès son premier numéro, la revue B.F.T. a affirmé son originalité, qui sera également celle du C.T.F.T., à savoir qu'elle prétendait connaître de tous les aspects de la foresterie tropicale, depuis la forêt jusqu'au marché, en passant par les industries forestières. Le concept de « filière bois », que l'on essaie de mettre en pratique en ce moment en ce qui concerne les forêts métropolitaines de notre pays, était donc déjà familier aux forestiers tropicaux, même si l'on n'avait pas encore inventé l'expression. Il semble d'ailleurs que l'expression « filière bois » ait été inventée par un forestier français ayant fait ses classes dans la foresterie tropicale (M. GUILLARD).

Le succès de B.F.T. a été rapide. Son tirage (2.100 exemplaires par numéro) n'a pratiquement pas changé durant les 30 dernières années, la diminution des

abonnements contractés dans les ex-territoires français étant compensée par une augmentation dans l'étranger non francophone.

Mais B.F.T. a ses problèmes, lesquels, à notre avis, n'ont rien à voir avec la qualité de ses articles, qui se comparent favorablement avec ceux des autres revues du même genre, mais découlent de l'évolution du monde tropical en général, et de la place que la France y tient, en particulier.

En effet, le sort de B.F.T. est intimement lié à celui de la foresterie tropicale française. Expliquons-nous : pour mettre en valeur son vaste domaine forestier d'Outre-Mer, la France avait créé un Corps spécialisé de forestiers. La France a perdu ce domaine et a cessé en 1957 de recruter des forestiers d'outre-mer, de telle sorte que ce Corps de fonctionnaires est maintenant officiellement, et tristement, qualifié de Corps « en voie d'extinction ».

De la gestion directe d'un vaste domaine, les forestiers tropicaux français sont passés à la coopération avec des pays en développement désormais souverains. Or, il faut bien le reconnaître, ces pays, justement préoccupés qu'ils étaient par des problèmes immédiats et plus pressants, n'ont pas toujours pu accorder à la foresterie, qui traite du long terme, l'importance qu'elle méritait : il faut déjà être assez riche et avoir un sens très développé de l'intérêt des générations futures pour aller au-delà du quotidien et songer au long terme. Cette réflexion vaut, hélas ! également pour certains pays pourtant qualifiés de développés.

En outre, malheureusement, l'arrêt de la formation de forestiers tropicaux français n'a pas été compensé par la formation d'un nombre suffisant de forestiers autochtones.

Et pourtant, dans le même temps, la production dans les pays en développement et l'exportation vers les pays riches, de bois tropicaux n'ont cessé de croître : en 1947, par exemple, l'ancienne Afrique Equatoriale Française exportait 200.000 m³ de bois tropicaux exprimés en équivalent grumes, tandis que les nations qui en sont issues ont exporté 2.400.000 m³ en 1979, soit 12 fois plus. On connaît également le rythme explosif des exportations de bois de la Côte-d'Ivoire qui, en vérité, commencent à décroître.

Mais cette exploitation (au sens propre du mot, c'est-à-dire dans son sens minier) ne s'est pas accompagnée, comme cela se produit dans la plupart des pays tempérés, de la culture, de la conservation ou de la restauration des forêts affectées.

Ce qui précède concerne surtout les zones de forêts tropicales humides. Mais, comme on le sait, pour d'autres raisons (en particulier l'augmentation de la population et les défrichements agricoles), dans les zones plus sèches, le problème de la destruction des forêts est également préoccupant. On peut même dire que, du point de vue du maintien du rôle protecteur de la végétation forestière, le problème est infiniment plus préoccupant dans les zones tropicales sèches que dans les zones humides car l'exploitation forestière en zones humides ne fait qu'écramer la forêt et, en général, ne la détruit pas ou, en tout cas, n'affecte pas son rôle protecteur sur les eaux ou sur les sols.

Le tableau qui précède pourra paraître aux lecteurs, au mieux quelque peu pessimiste et, au pire, comme une incitation à baisser les bras.

Nous n'acceptons pas, pour notre part, cette attitude défaitiste.

Si nous, français, jetons nos regards sur notre propre histoire ou celle des pays actuellement classés comme développés, nous voyons par combien de traverses, d'heurs et de malheurs, de progrès et de régression, nous sommes passés, y com-

pris en matière forestière, pour arriver à la situation où nous nous trouvons présentement.

Sommes-nous sûrs, en outre, que la situation actuelle de richesse, de prospérité et de paix (en Europe occidentale du moins) continuera longtemps ? On sait maintenant que les civilisations sont, tout comme les humains, mortelles (Paul VALERY encore).

La situation forestière des pays tropicaux en développement est certes préoccupante. Pour autant, nous ne devons pas baisser les bras. Au contraire, malgré les échecs et les déceptions, nous devons, en association avec nos frères forestiers des pays en développement continuer le combat dans l'attente de lendemains (forestiers) qui chantent.

Me risquerai-je, pour conclure ces réflexions, et après ce regard rapide sur le passé et le présent de B.F.T. et du C.T.F.T. qui lui est intimement lié, à imaginer l'avenir à la lumière des réformes que l'on annonce quant au statut juridique de notre maison ? (voir l'information de la page 6). Cette vaticination peut être abordée sous deux angles différents : d'abord le rôle et le sort des forêts tropicales du monde et, ensuite, la place qu'y a prise la France depuis 1950, date de la création du C.T.F.T., Société d'Etat autonome, dont la mission est de contribuer à l'usage rationnel de ces forêts c'est-à-dire à un usage orienté vers le mieux être et le mieux vivre des générations futures.

Quant au premier point, il n'est pas douteux que la tâche est immense : l'humanité, pays riches et pays pauvres unis et solidaires, aura de plus en plus besoin des forêts tropicales, réserves de terres agricoles et de ressources génétiques, source de matières premières nécessaires à une population croissante, écosystème dont la protection est nécessaire à l'équilibre du milieu.

Quant au second point, à savoir la mission du C.T.F.T. et de son organe d'expression B.F.T., on peut craindre que, si le budget consacré à la foresterie est décidé concurremment (au double sens du mot) avec les budgets de l'agriculture proprement dite, au sein d'un même organisme, celui-là soit sacrifié à ceux-ci. La foresterie, en effet, ressortit, sauf exception, au *long terme* et intéresse, directement et immédiatement, peu de populations, tandis que l'agriculture ressortit au *court terme* et intéresse, directement et immédiatement, des milliards d'humains.

Le cas de la France métropolitaine dont le déficit de la balance commerciale en produits forestiers (15 milliards de francs lourds en 1982) est le deuxième après les produits pétroliers, pourrait justifier nos appréhensions.

Le pire n'est, heureusement, jamais sûr.

Toutefois, au moment de quitter une carrière de près de quatre décennies, passées au service de la foresterie tropicale mondiale, nous nous devons, de la place où nous sommes encore, de lancer, au nom de tous les forestiers tropicaux français et étrangers, cette mise en garde.

Louis HUGUET
Directeur Général
du Centre Technique Forestier Tropical.